

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**24 SEPTEMBRE 2015**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Indemnité de conseil  
versée au compte  
public**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 28 septembre 2015  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 25 septembre 2015  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 septembre 2015

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quinze, le 24 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Monsieur AUDURIER\*, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI\*\*, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 15 F 00, les procès-verbaux des séances du 25 juin 2015 et 9 juillet 2015 et le compte-rendu des actes administratifs)

\*\*Madame CERIGHELLI (sauf pour le dossier 15 F 00, les procès-verbaux des séances du 25 juin 2015 et 9 juillet 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 F 01, 15 F 02 et 15 F 03)

**Avaient donné procuration :**

Madame RICHARD à Monsieur LAMY  
Monsieur COMBALAT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame LANGE à Madame BOUTIN  
Madame VANTHOURNOUT à Madame NASRI

**Secrétaire de séance :**

Madame AGUINET

**OBJET** : INDEMNITÉ DE CONSEIL VERSÉE AU COMPTABLE PUBLIC

**RAPPORTEUR** : Madame CLECH

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité d'attribuer, par délibération du Conseil Municipal, une indemnité de conseil en matière budgétaire, économique et comptable au comptable public.

Le montant de cette indemnité est calculé chaque année, en fonction de la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos, sur la base du tarif réglementaire fixé par l'arrêté.

Chaque année, le comptable public adresse à la Ville son état liquidatif reprenant le calcul de l'indemnité qui peut lui être versée. Pour l'année 2015 ce montant s'élève à 9 199,48 €.

Pour tenir compte du désengagement de l'État, la Ville souhaite appliquer un coefficient correcteur au montant de cette indemnité correspondant à la baisse de la dotation globale de fonctionnement subie depuis 2012 soit 20%.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'octroi de l'indemnité de conseil en faveur de Madame Marie-Louise CACALY – Trésorière pour un montant de 7 360 € au titre de l'année 2015.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY votant contre,

APPROUVE l'octroi de l'indemnité de conseil en faveur de Madame Marie-Louise CACALY, Trésorière, pour un montant de 7 360 € au titre de l'année 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye